



Tva immobiliere- mode calcul (regle de 3!!!?)

Par **jpp_old**, le **27/11/2007** à **10:18**

Bonjour,rrnrJ'ai construit une chambre au dessus de garage. cela a ajouté 10 m2 au 81 m2 de notre maison (qui par ailleurs a 200 m2 de terrain..).rnJe revends maison avant fin délai de 5 ans, donc la partie neuve (la chambre en question) est sumise a TVA imo. Très bien. mais, je n'arrive pas a trouver infos non contradictoires sur mode de calcul, notamment sur la quantification de la valeur de la nouvelle pièce construite.rnSelon certains sur ce forum, il suffit d'appliquer regle de 3, à savoir diviser le prix de vente HT pat la surface totale de la maison (81m2) et multiplier par la surface de la nouvelle chambre.rnMais, je trouve cela trop simpliste, car il ne s'agit pas d'un appartement. Dans la valeur du bien (valeur de la vente), il y a le terrain de 200m2, les annexes (garages...), la cuisine neuve entierement équipée (1 an), etc...La valeur du bien ne se résume pas seulement au 81m2 habitables!!?rrnrExiste -t-il un mode de calcul prenant en compte le fait que cela soit une maison avec terrain? Merci.